



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 04/06/2004

TENOR

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit TENOR
Fournisseur ECOVER BELGIUM NV
Adresse complète Industrieweg 3 2390 Oostmalle Belgium
Téléphone 0032 (0)3 309 25 00 Fax 0032 (0) 311 72 70
Téléphone en cas d'urgence 0032 (0)70 245 245 (Centre antipoison)
Téléphone manager de permanence 0032 0473 94 49 97
Caractérisation chimique Nettoyant dégraissant alcalin pour sols.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux, directive 67/548/EEC	% w/w	Symbole	CAS / EG N°
Dipropylenglycol methylether	1-5	/	34590-94-8/252-104-2
Propylenglycol butylether	1-5	Xi, R36/38	5131-66-8/225-878-4
Monoéthanolamine	1-5	Xn, R20, R36/37/38	141-43-5/205-483-3
Détergent nonionique	5-15	Xn, R22, R36	

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Incendie Aucun risque particulier en cas d'utilisation normale.

Inhalation Aucun risque particulier en cas d'utilisation normale. En présence de concentrations élevées de vapeurs, irritation des voies respiratoires, effets narcotiques, vertige et mal de tête.

Contact avec la peau Un contact répété ou prolongé peut provoquer le dégraissage de la peau, une irritation de la peau ou causer des taches rouges sur la peau.

Contact avec les yeux Légère irritation des yeux.

Ingestion Douleurs abdominales, diarrhée, nausée et vomissement.



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 04/06/2004

TENOR

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Air frais. En cas d'arrêt cardiaque, appliquer de la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène et prévenir un médecin.
Contact avec la peau	Rincer soigneusement avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et le plus longtemps possible avec de l'eau en abondance (bien rincer sous les paupières et, si possible, après avoir enlevé les lentilles). Demander une aide médicale en cas d'irritation persistante.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche et ne pas faire vomir. En cas d'ingestion d'une quantité importante (plus de 2 gorgées), faire boire 50 g de charbon actif dans 2 verres d'eau. Consulter un médecin.
Aménagement du lieu de travail	Aucune recommandation particulière.
Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d'extinction appropriés	En cas d'incendie à proximité directe, tous les moyens d'extinction sont permis.
Agents d'extinction non appropriés	Aucun.
Dangers liés aux produits résultant de la combustion	Aucun.
Moyens de protection	Les précautions normales en cours de manipulation de produits chimiques doivent être prises. Voir également le § 8 au niveau des mesures de protection individuelle.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement	Toujours éviter que le produit concentré ou dilué pénètre dans le sol ou se mélange aux eaux de surface.
Méthodes de nettoyage	En cas de fuite ou d'écoulement accidentel, récupérer le produit dans un conteneur propre afin de permettre sa réutilisation. Récupérer toute quantité répandue de produit au moyen d'une matière absorbante et éliminer en tant que déchet chimique. Nettoyer les éventuels résidus avec de l'eau.
Précautions individuelles	Du produit répandu peut rendre le sol glissant. Eviter le contact avec la peau non protégée et avec les yeux (voir § 8).



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 04/06/2004

TENOR

7. PRECAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Manipulation	Eviter le contact avec la peau non protégée et avec les yeux.
Protection d'incendie et d'explosion	Pas d'application.
Stockage	Conserver dans l'emballage fermé dans un endroit frais à l'abri du gel. Ventilation par le sol.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

Protection des mains	Toujours porter des vêtements recouvrant le corps. L'utilisation normale exclut le contact direct avec la peau. Lors de l'élimination de produit écoulé accidentellement, porter des gants étanches (gants en naturel, en butyle ou PE, les gants en néoprène et en PVC sont moins appropriés).
Protection des yeux	Porter des lunettes de protection en cas de risque de projections.
Protection contre inhalations	Ventilation.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement voir § 6

Composants dont l'utilisation sur le lieu de travail doit être contrôlée

MEA éthanolamine (141-43-5) MAC: 3 ppm, 8 mg/m³. Cette substance peut être assimilés par inhalation ou ingestion. DPM (34590-94-8) MAC: 50 ppm, 300 mg/m³. PNB (5131-66-8) : aucune valeur MAC établie, mais les données littéraires limitées et la tension de vapeurs très basse suggèrent une réaction similaire. Le DPM et le PNB sont facilement assimilés par adsorption à la peau. Une concentration nuisible sera atteinte assez lentement (MEA) ou ne sera pas atteinte ou ne sera atteinte que très lentement (DPM, PNB) lors de l'évaporation à 20°C.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat	liquide	Densité relative 20°C	1,00	kg/l
Couleur	vert fluo	pH conc 20°C	11	pH 1% 9
Senteur	pin	Viscosité 25°C Brookfield LVT	<50	mPa.s
Point d'inflammation	>100°C	Solubilité dans l'eau 20°C	complète	
Danger d'explosion	Aucun.			
Propriétés oxydantes	Aucunes.			



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 04/06/2004

TENOR

10 . STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Aucune décomposition en cas d'utilisation correcte et d'entreposage correct.
Conditions d'utilisation	Ne pas conserver à des températures inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.
Matériaux d'utilisation	Ne pas mélanger avec des acides ou des agents oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	Le DPM peut causer la formation de peroxydes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Evaluation

Irritation de la peau/muqueuse (RBC test: Invitox) 660 ppm peu irritant

Remarques

- la peau Absence d'irritation ou légère irritation en raison de la composition.
- les yeux Absence d'irritation ou légère irritation en raison de la composition.
- oral Faible toxicité (LD50 rat-ori-theo >2100 ppm).

Sensibilisation Ce produit contient un composant aromatique sensibilisateur (<0,01% de phénylacétaldéhyde CAS 122-78-1). Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer le dégraissage de la peau et causer une dermatite.

Remarques

Tous les produits Techno Green contiennent exclusivement des matières premières ELINCS ou EINECS enregistrées et ne contiennent pas de matières premières connues pour leur propriétés mutagènes, cancérigènes, tératogènes ou toxiques pour la reproduction (R45,46,47,49,60,61,63,64, EU 97/C234, 67/548/EEC, 88/379/EEC, OSHA, NTP, IARC/ARAB (cat 1-3)).



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 04/06/2004

TENOR

12. INFORMATION ECOLOGIQUES		Evaluation
Biodegradation selon le protocole OCDE 301F	100 %	totalement dégradable
Toxicité sur Daphnies (Daphnia magna) EC 50 48h OCDE 202	30 ppm	peu toxique
Toxicité sur Rotifers (Brachionus calyciflorus) EC50 24h ASTM E1440-91	ppm	non testé
Toxicité sur Algues (selenastrum capricornutum) EC50 72h OCDE 201	342 ppm	à peine toxique
Toxicité sur bactéries EC 50 (Microtox EC50 15min) DIN 38-412-L34	ppm	non testé
<u>Remarques</u>	Les produits Techno Green ne renferment pas de composants bioaccumulables, de PCM ni de composants aromatiques nitromuscs.	

13. INSTRUCTION SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS	
Produit	Les déchets de produit sont à considérer comme des déchets chimiques. La législation relative à l'enlèvement des déchets peut varier d'un pays/ état à l'autre. Cet enlèvement doit se faire en conformité avec la législation locale ou nationale. En cas de doute, consulter les autorités locales de gestion des déchets. (voir aussi § 6 et § 8 pour l'élimination).
Emballage	L'emballage non nettoyé n'est pas soumis à la réglementation ADR et peut être éliminé en tant que déchet final. L'emballage HDPE peut être collecté sélectivement afin de permettre son recyclage.

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT		
Ce produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR.		
<u>Transport routier</u>		
ADR/RID	Classe	Numéro
UN N°		
ADR Symbole		



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 04/06/2004

TENOR

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles

Aucun.

Phrases-R

R- Sans risques pour la santé et l'environnement conformément à la directive CEE/1999/45

Phrases-S

16. AUTRES INFORMATIONS

Pour un usage correct: voir Fiche Technique

Littérature consultée

Fiches de données de sécurité et informations littéraires complémentaires des différents fournisseurs.
Fiches chimiques, douzième édition, 1997, publiées par MIA, VMCI, Samson.
Occupational Safety and Health Guideline for Ethanolamine OSHA (www)
Comprehensive guide to chemical resistant best gloves for various amounts of exposure, 1999, vert. 3.5 www

Les présentes informations concernent exclusivement le produit mentionné en §1 et ne sont pas nécessairement valables lors d'une utilisation conjointement avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé. Selon nos dernières connaissances, ces informations sont correctes et complètes et sont communiquées de bonne foi, sans aucune garantie. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les informations sont d'application et correctes en ce qui concerne toute utilisation particulière du produit.

Révision de la version précédente 01/02/2003. Des modifications ont été apportées aux paragraphes suivants : §1, §2, § 6, §8, §12, §13.